



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1283

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Charly**

objet : **Voie nouvelle Louis Vignon / montée de l'église - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1283**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly

objet : **Voie nouvelle Louis Vignon / montée de l'église - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé, par sa délibération n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 de l'opération "Voie nouvelle Louis Vignon/montée de l'église" à Charly.

La situation actuelle

Le bourg de la Commune de Charly est composé de 2 pôles :

- Charly le Bas : au nord, centre bourg administratif et commercial, comprenant notamment les équipements publics : mairie, police municipale et groupe scolaire, ainsi que les commerces autour de la place de la mairie et la rue Leclerc,

- Charly le Haut : au sud, centre bourg historique et patrimonial, organisé autour de son église.

Entre ces 2 pôles, se trouvent 2 grandes propriétés :

- la propriété de la Congrégation des Sœurs Saint Charles avec le groupe scolaire Saint Charles (environ 260 élèves venant de Charly mais également de Vernaison et Millery) et au nord le château de Charly, inscrit aux monuments historiques,

- la propriété Melchior Philibert, classée aux monuments historiques et qui abrite le Pôle culturel et la salle de spectacle de Charly.

Le centre de Charly s'est développé en une structure de bourg historique sur laquelle se sont greffés des lotissements à l'ouest.

La trame viaire est principalement nord-sud : route de l'Etra à l'ouest et rue de l'église avec des voies très étroites en cœur de bourg et des impasses dans les lotissements. Aux heures de pointe, la rue de l'église et la rue Juffet sont engorgées.

Peu de stationnements sont présents sur le bourg : seuls 2 parkings (environ 40 places) existent sur Charly le Bas (mairie et parking Frénet) et quelques places (une dizaine) ont été créées sur la route de l'Etra au niveau de la propriété des Sœurs Saint Charles. Il n'y a pas de stationnement autour de l'église, ni pour la propriété Melchior Philibert. La rue de l'église est la seule liaison possible actuellement entre ces stationnements et les différents sites ouverts au public.

Le projet

Le projet de voirie comporte 2 axes :

- la création d'une voie nouvelle,
- la création d'un parc de stationnement.

La création de la voirie nouvelle entre les rues de l'église et de l'Etra permet de créer une liaison publique est/ouest avec pour objectifs de :

- désengorger le haut de Charly en soulageant les circulations supportées par la rue Juffet et la rue de l'église,
- optimiser la desserte de l'école Saint Charles et la propriété Melchior Philibert tout en limitant l'usage de la voiture sur la rue de l'église,
- renforcer, sur la rue de l'église, le réseau de cheminements piétons afin de mieux relier les 2 centres bourgs et accéder aux principaux équipements de la commune,
- permettre dans le futur un développement urbain maîtrisé, respectueux des caractéristiques patrimoniales tout en répondant à l'objectif de renforcement des centres bourgs.

La création d'une cinquantaine de places de stationnement le long de la voie et sur un parking répond aux besoins de stationnement de l'école Saint Charles, la propriété Melchior Philibert et de l'église.

L'ensemble de cette nouvelle voie et du parking sera réalisé sur la partie sud de la propriété de la Congrégation des Sœurs Saint Charles sur une emprise d'environ 6950 mètres carrés : il existe actuellement une maison qui devra être démolie côté rue de l'église et la propriété est un espace vert côté route de l'Etra. De plus, des aménagements seront nécessaires sur la route de l'Etra et la rue de l'église au droit des 2 futurs débouchés afin de sécuriser ces derniers.

Plan de financement prévisionnel

Par délibération n° 2012-2891 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 16 avril 2012, l'individualisation d'une autorisation de programme de 2 200 000 € TTC pour financer les études techniques préalables et les acquisitions foncières a été décidée.

Le montant des dépenses estimées pour le projet est le suivant :

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| - acquisitions foncières : | 1 540 000 € TTC ; |
| - études : | 160 000 € TTC ; |
| - travaux de voirie : | 2 115 000 € TTC ; |
| - travaux d'eau potable : | 58 000 € HT. |

Soit un coût global de l'opération évalué à 3 815 000 € TTC pour le budget principal, 58 000 € HT pour le budget annexe des eaux.

Compte tenu du montant de l'individualisation partielle d'autorisation de programme, pour les études techniques préalables et les acquisitions foncières, il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 615 000 € TTC sur le budget principal et 58 000 € HT sur le budget annexe des eaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1°- Approuve le projet de création de voie nouvelle Louis Vignon/montée de l'église à Charly.

2°- Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O2711 pour un montant de 1 615 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 1 405 000 € TTC en 2017,
- 210 000 € TTC en 2018.

b) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 1P09O2711 pour un montant de 58 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux sur l'exercice 2017.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à :

- budget principal : 3 815 000 € TTC en dépenses,
- budget annexe des eaux : 58 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.